

Dominique Lorrain,

15 octobre 2013

Directeur de recherche au CNRS,
socio-économiste des questions
d'infrastructures originaire de la
Meuse

contact //

Adresse

Latts, Ecole des Ponts
6 avenue Blaise Pascal
77455 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. 01 64 15 38 07

**Ce texte n'engage pas les
institutions de rattachement
de son auteur.**

« TERRE DE SACRIFICES. »

L'offre faite à des collectivités locales de la Meuse, d'accueillir un site de stockage profond de déchets très radioactifs est très injuste et soulève de nombreuses questions.

// Le principe d'égalité de la République.

Cette offre contrevient au principe d'égalité inscrit au fondement de la République. Ce principe s'applique aux personnes et aux territoires. Il fut mobilisé dans les années 1960 pour accorder à la Bretagne un plan routier qui compensait son éloignement. C'est au nom de ce principe que des avantages tarifaires sont accordés pour le transport ou l'énergie en Corse, et dans les départements d'Outre mer. C'est enfin ce principe que l'on retrouve dans les politiques de discrimination positive menées en faveur des quartiers urbains « sensibles ». Avec le projet présent, la Meuse serait le territoire de la discrimination, celui qui cumule toutes les externalités négatives.

En 1916, le nord du département fut ravagé lors d'une bataille les plus destructrices de l'histoire mondiale : 100 jours, 300 000 morts. Les terres de neuf villages furent dévastées et rendues impropres à toute activité agricole ; leurs populations déplacées. De nombreux villages voisins furent détruits, leurs terres bouleversées et seul le labeur paysan réussit à les rendre cultivables. Après la guerre, ce territoire traumatisé fut pris en charge par la République qui pilota un programme spécial de reconstruction avec une mise aux normes de l'époque (dont l'eau à domicile ce qui était alors une avancée). La Meuse reçut, elle n'eut pas à élaborer de stratégie collective de développement pour relever la tête. De ce fait, ce territoire est plutôt suiviste, légitimiste et peu revendicatif. Cette passivité de la société civile et de ses élites se poursuivit après la seconde guerre mondiale en raison de sa position géographique entre deux attracteurs d'emplois – la lorraine

sidérurgique et la région parisienne. A la différence de la Bretagne, la Meuse ne fut jamais turbulente pour obtenir « vivre et travailler au pays ». Sa jeunesse migra en silence pour s'adapter au monde nouveau. Bref, dans le célèbre triptyque d'Albert Hirschman – Exit, Voice and Loyalty – la Meuse se classe indiscutablement du côté « loyalty » (sa nature) et exit (signe de désillusion et des promesses non tenues). La République accepte et entretient souvent la stratégie « voice » : un principe d'action qui fait de la violence un principe supérieur pour accéder à la « grande marmite » des budgets publics. Le dossier actuel pousse d'un cran cet hyper réalisme politique en considérant : « oui ce territoire a peu reçu, oui il s'est vidé sans détruire

de sous-préfectures, sans explosion de bâtiments publics, sans voitures brûlées et c'est précisément pour cette vertu que nous le choisissons ».

Autrement dit, la proposition actuelle concernant la Meuse relève de la triple peine :

1. ce territoire fut dans l'histoire de France un point de résistance ultime, elle en a payé le prix⁽¹⁾
2. ce choc tellurique eut pour effet d'affaiblir la société civile toute entière⁽²⁾
3. et c'est en raison de cette faiblesse qu'il est envisagé d'en faire la plus grande décharge nucléaire du monde. ■

// Le principe pollueur-payeur.

Cette offre contrevient aussi au principe pollueur-payeur qui organise les questions d'environnement – eau, assainissement, déchet, air. Ce principe signifie simplement qu'il faut organiser un circuit court entre l'émetteur d'une pollution et le traitement. C'est un principe d'équité politique⁽³⁾ et cela crée une incitation financière pour que l'émetteur modifie son comportement ; autrement on reste dans le célèbre « not in sight, not in mind ». Dans les relations internationales et les négociations autour du climat les pays émergents font valoir que le taux actuel de CO₂ s'impute bien plus à l'industrie des pays riches qu'à leur propre développement⁽⁴⁾. Dans ces conditions ils

demandent à ces pays de faire l'effort principal. Pourquoi ce qui vaut comme principe de négociation entre Etats, ne s'appliquerait pas à l'intérieur d'un pays. Est-ce à dire qu'en dehors des traités s'applique la loi de la majorité au détriment des petits territoires ? Est-ce à dire aussi qu'à l'intérieur du même espace politique il existe des territoires qui ont vocation aux emplois de qualité, aux équipements publics et à toutes les aménités du monde moderne et d'autres qui feraient office de réceptacle des scories du développement ? En un mot Paris-lumière versus Meuse-profonde. Si déchets nucléaires il y a, la Meuse y a contribué pour une part infime. ■

// Un pari terriblement risqué.

Le projet tel qu'il est présenté repose sur deux postulats très optimistes. Le premier est « tout se passera comme prévu et il n'y aura pas d'événement exceptionnel pendant la phase d'exploitation de l'équipement ». Hélas, l'histoire nous enseigne que les stratégies prévoient toujours tout, sauf l'imprévu. Ce projet fait aussi un second pari sur notre capacité collective à gérer le temps hyper-long. On fait comme si les humains auraient collectivement assez de sagesse et de capacité organisationnelle pour transmettre sur des milliers d'années, les codes, les procédures de sécurité, les plans de cet équipement à haut risque. Qu'il soit permis d'en douter. Notre société

se pilote de plus en plus par des institutions orientées-court-terme : le politique, comme les marchés financiers. Il y a un décalage majeur entre la temporalité du monde contemporain et l'hyper-long-terme d'un pareil projet. Pour gérer nos actifs fixes – les infrastructures – jamais nous n'avons mis au point d'institutions capables d'agir au-delà du demi siècle. Les premières concessions, dans l'optimisme et la croyance au progrès du milieu du 19^e siècle, furent conçues pour des durées de 99 ans mais cet horizon fut rapidement réduit sous la conjugaison d'arguments divers – politiques, économiques etc... Pourquoi, une poubelle des millénaires, oubliée en un

⁽¹⁾ Aujourd'hui encore dans une vaste zone autour du champ de bataille il n'est pas même permis de développer des énergies éoliennes pour protection de site : territoire gelé.

⁽²⁾ Voir les travaux de Françoise Davoine et Jean Max Gaudillère sur les liens entre grands cataclysmes et traumas individuels ou collectifs.

⁽³⁾ Autrement le risque et d'avoir des pollueurs qui exportent leurs résidus toxiques vers des pays pauvres.

⁽⁴⁾ Voir Dahan et al, Changement climatique : dynamiques scientifiques, expertise, enjeu géopolitiques, In Grégoire Mallard, Catherine Paradeise, Ashveen Peerbaye (dir.), «Sciences et souverainetés. Les sciences au coeur du projet national, Sociologie du travail vol. 48, 2006-3.

coin du territoire, enfouie, échapperait-elle à ces lois des démocraties ? Se posera à l'évidence un problème de coûts qui entraînera une demande de transparence et un questionnement des marges de l'opérateur. La réponse des économistes sera de dire que pour optimiser il faut introduire de la concurrence pour choisir les entreprises de maintenance. Il ne s'agit pas d'une utopie mais de ce qui s'est passé en Europe au cours des vingt dernières années : recherche d'efficacité, démembrement des firmes de réseaux. Dans un monde qui ne dispose pas

d'institutions légitimes capables de porter le long terme dans les plus hauts lieux de décision⁽⁵⁾, on ne voit pas comment il serait possible de construire un « sanctuaire » qui échapperait à la loi générale : court terme, concurrence. Donc c'est un pari audacieux que d'affirmer qu'il est possible de sauter par dessus l'horizon des 20-50 ans pour mettre en place quelque chose qui après cent ans d'exploitation resterait en procédure de suivi (after care⁽⁶⁾) pendant cent mille ans nous dit-on. ■

// Les forums hybrides ou l'autorité asymétrique

En octobre 2007, un quotidien du soir rapportait que le sud meusien avait été choisi comme le seul centre d'enfouissement profond des déchets nucléaires. Pourquoi la Meuse ? A l'origine, d'autres territoires avaient été envisagés. Dans le chapitre que consacrent trois sociologues aux nouvelles formes d'action collective - avec plus de débat entre les parties prenantes⁽⁷⁾ -, l'histoire débute par le choix du site de stockage des déchets nucléaires. Ils évoquent les quatre départements retenus sur la base de critères géologiques - Ain, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Aisne -, la Meuse n'est pas mentionnée. Les auteurs à l'appui de leur thèse expliquent que l'irruption des citoyens dans le débat a permis d'introduire de nouvelles questions et de modifier la décision finale. Cette thèse est congruente avec le main stream des sciences sociales autour de l'interactionnisme.

Mais ce cas des déchets nucléaires nous donne à voir une autre séquence. Au départ on trouve un gros problème industriel avec des enjeux économiques majeurs : que faire du résidu de la filière nucléaire, au coeur de la politique énergétique du pays ? La question est aussi politique et hypersensible comme le montrent les refus des Allemands et des Italiens du choix nucléaire ou celui des Japonais de construire une usine de retraitement. Donc dans ce contexte tout le problème est de parvenir à faire passer la décision en faisant le moins de vagues possibles. Dans ce dossier il y a un acteur de poids, épaulé par quelques ministères, déterminé à trouver une solution, et face à lui l'un des départements français les plus pauvres, peu peuplé et au corps social anémié.

Nous sommes loin des « forums hybrides » et du présupposé d'égalité entre les acteurs, d'échanges et d'enrichissement mutuel. La question des déchets en Meuse relève, jusqu'à présent, d'un schéma d'autorité-asymétrique. Les forums hybrides correspondent à des activités bien spécifiques – des communautés de pairs, mues par la recherche de la « bonne » solution ou de la vérité et dont l'environnement est assez plastique pour pouvoir s'adapter, mais ce n'est pas une situation générale. Le monde est également irréversible et asymétrique. Il y a des acteurs qui pèsent, ils ont des stratégies (ou des problèmes à résoudre), et d'autres qui réagissent. L'idée des forums hybrides correspond à une belle histoire de progrès mais parce qu'elle ne s'applique pas à toutes les situations ce peut être aussi une histoire enchantée, terriblement mystificatrice. La première question à se poser est donc de savoir dans quelle structure d'action on se trouve. Forum ou autorité-asymétrique ? Ensuite il s'agit d'en tirer les conséquences en termes de comportement. Dans le premier cas l'acteur entre et sort du jeu aisément ; il apporte ses idées et il enrichit le débat⁽⁸⁾. Dans le second cas l'acteur de base sait qu'il a devant lui des acteurs de poids, déterminés, disposant de ressources et qui évoluent dans un univers contraint. Il a toute chance d'être « capturé » ou mis sur la touche.

De quelle structure d'action relève le dossier de Bure ? Les autorités affirment que tout est possible – on serait dans un forum hybride -. En même temps le choix de la Meuse n'est pas innocent. Les Meusiens ne se sont pas mobilisés et c'est pour cela qu'ils ont été choisis. ■

⁽⁵⁾ Dominique Bourg, Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique, (le citoyen, le savant et le politique)*, Paris, Seuil (la république des idées), 2010.

⁽⁶⁾ Terme du secteur des déchets pour le suivi des décharges après leur fermeture, cette procédure prévoit la responsabilité de l'opérateur qui donc provisionne les risques dans ses comptes.

⁽⁷⁾ Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil, 2001, voir p.29-33.

⁽⁸⁾ C'est quelque part le modèle originel des logiciels libres.

